



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023
14 décembre 2022 à 19 h
CA-O

ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 22-23-022	X				2 min.
3.	Assermentation du Parlement étudiant			X		15 min.
4.	Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2022 CÉ # 22-23-023	X				2 min.
5.	Parole au public			X		10 min.
6.	Approbation des activités (Annexe 1) CÉ # 22-23-024	X				10 min.
7.	Menu cafétéria (Annexe 2)				X	10 min.
8.	Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2023-2024 (Annexe 3)				X	15 min.
9.	Informations 9.1 Mot de la présidente 9.2 Mot du représentant du comité des parents 9.3 Mot du membre de la communauté 9.4 Mot des représentants des élèves 9.5 Mot des enseignants 9.6 Mot de la représentante du personnel professionnel 9.7 Mot de la représentante du service de garde 9.8 Mot du représentant du personnel de soutien 9.9 Mot de la direction			X		20 min.
10.	Questions diverses			X		5 min.
11.	Levée de l'assemblée CÉ # 22-23-025	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 18

Majorité : 10

Parents : 5